



ECOLE RUDOLF STEINER LAUSANNE

INFORMATIONS FINANCIERES

Fondements :

Les familles ne paient pas un écolage pour leur(s) enfant(s), mais une contribution pour l'école dans son ensemble. Cette solidarité vit au côté des nécessités économiques de notre école qui doit assurer à ses collaborateurs – dont le corps enseignant – un salaire décent et qui doit prendre en compte les besoins actuels et futurs en termes de qualité pédagogique et d'infrastructures.

Contribution financière :

La contribution financière est la part que chaque famille est amenée à payer mensuellement sur 12 mois (à échéance du 1^{er} août au 1^{er} juillet) en fonction du nombre d'enfants inscrits et des classes fréquentées.

La contribution financière est fixée selon le barème du tableau ci-dessous et concerne :

- Le Jardin d'enfants (de 4 ans à 6 ½ ans ou 7 ans)
- Le cycle des classes 1 à 12 (de 6 ½ ans ou 7 ans à 18 ou 19 ans)

Le Jardin des Petits (de 2 ½ ans à 4 ans) est géré selon un barème différencié avec un forfait à payer mensuellement sur 12 mois.

BARÈME DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES :

Du Jardin d'Enfants (JE) à la 12^{ème} classe :

Sections (Barème pour un enfant)	CHF / par mois
Jardin d'Enfants	1'550.-*
1 ^{ère} à la 6 ^{ème} classe	1'550.-
7 ^{ème} à la 12 ^{ème} classe	1'650.-

* Rabais de CHF 450.- pour 1^{er} enfant au JE : 1'550 – 450 = CHF 1'100.-

Rabais famille pour plusieurs enfants scolarisés :

Nombre d'enfants	Rabais
2 enfants	30%
3 enfants	40%
4 enfants	45%
5 enfants	50%

Exemples de calcul :

1 enfant en 3^{ème} + 1 enfant en 10^{ème} : (1'550 + 1'650) - 30% de rabais famille sur total = **CHF 2'240.-**



ECOLE RUDOLF STEINER LAUSANNE

1 enfant en JE + 1 en 3^{ème} + 1 en 9^{ème} : (1'550 + 1'550 + 1'650) - 40% de rabais famille sur total = **CHF 2'850.-**

2 enfants en JE: (1'550 + 1'550) - 30% de rabais famille sur total – CHF 450.- rabais premier enfant = **CHF 1'720.-**

Engagement Financier :

Chaque année au printemps, les familles reçoivent un courrier concernant leur Engagement Financier pour l'année scolaire suivante. Ce système permet de construire un budget en fonction du nombre de familles et d'enfants inscrits.

Si cette demande n'est pas retournée dans le délai imparti, votre engagement est renouvelé pour toute l'année de façon tacite. C'est à ce moment aussi qu'une famille peut faire savoir à l'Ecole qu'elle souhaite modifier son Engagement Financier à la baisse (cf. Allègement financier) ou à la hausse.

Allègement de la contribution financière :

Une famille qui ne peut pas s'acquitter du montant prévu par le barème de la contribution financière (de manière ponctuelle ou sur un plus long terme), peut faire une demande d'allègement. Cette demande est étudiée par le Groupe Engagements Financiers (GREF). Toutefois, l'allègement consenti ne pourra pas ramener la contribution financière en dessous du plancher minimal fixé et une contribution différée sera demandée :

Contribution financière mensuelle minimale facturée sur 12 mois :

Pour 1 enfant CHF 300.- ; 2 enfants CHF 450.- ; 3 enfants CHF 550.- ; 4 enfants CHF 600.-

Contribution différée :

La contribution différée est un acte de solidarité entre les anciennes familles ayant bénéficié d'un allègement et les nouvelles familles qui en font la demande. Ces familles s'engagent alors à verser une contribution régulière dès que leur(s) enfant(s) a(ont) quitté l'Ecole. Le montant de la contribution différée est de CHF 9'000.-. Si le montant total des allègements cumulés est inférieur à CHF 9'000.-, la contribution différée correspond à la somme des allègements accordés. Un montant plus important peut être choisi librement par les parents. Le paiement sera mensualisé au minimum à CHF 150.-/mois sur une durée de 5 ans. Les modalités précises (montant total, mensualités) sont à définir avec la comptabilité dans le cadre d'une convention signée avant le départ.

Autres éléments financiers en dehors de la contribution financière :

Frais de dossier d'inscription :

Les coûts de gestion de dossiers d'inscription sont de CHF 100.- par enfant.

Dépôt de garantie :

Un dépôt de garantie de CHF 1'000.- **est perçu au moment de l'inscription, afin d'alimenter la trésorerie.** Lorsque la famille quitte l'Ecole, ce dépôt est remboursable sans intérêts et sur demande, au plus tard dans un délai de six mois après que le dernier enfant de la famille concernée ait quitté l'Ecole.

Cotisation d'entrée

Chaque famille verse un montant unique de CHF 1'000.- lors de son entrée à l'Ecole.

Cotisation de membre de l'association :

Une cotisation de membre de l'association de CHF 120.- par famille est facturée annuellement.



ECOLE RUDOLF STEINER LAUSANNE

Repas :

Les repas sont obligatoires pour les classes 3 à 9 et sont pris avec la classe lorsqu'il y a cours l'après-midi. Pour information le prix d'un repas est de CHF 8.-/repas. Les repas sont facturés forfaitairement selon la classe fréquentée comme suit. A partir de la 10^{ème} classe, l'inscription au réfectoire est optionnelle.

Classe	Fréquentation/semaine	Forfait mensuel par enfant facturé sur 12 mois
3 ^{ème}	2 fois	CHF 48.-
4 ^{ème}	3 fois	CHF 72.-
5, 6, 7, 8 et 9 ^{ème}	4 fois	CHF 96.-
10, 11 et 12 ^{ème}	Selon choix des élèves	Fixé selon le choix de fréquentation

Exceptionnellement, en cas de présentation d'un certificat médical l'élève sera autorisé à amener son propre repas.

Transports :

Des bus scolaires prennent et ramènent les enfants à la gare de Renens (CHF 3.- le trajet) ou à l'arrêt « Bois-Genoud » du bus TL n° 18 TL (CHF 2.- le trajet), le matin et à la fin des cours. Des cartes à 20 points (CHF 24.-) ou 30 points (CHF 36.-) sont en vente au secrétariat. Un point est nécessaire pour un trajet arrêt Bois-Genoud et 2 points pour un trajet gare de Renens. Des abonnements annuels sont également disponibles pour le prix de CHF 506.- (gare de Renens) ou CHF 253.- (arrêt « Bois-Genoud »).

Caisse de classe :

Les coûts relatifs aux camps, sorties de classe, matériel non compris dans le matériel de base pris en charge par l'école, est facturé aux parents via la caisse de classe.

Les montants indiqués sont forfaitaires. Le forfait facturé pourra être réduit si un solde significatif de l'année précédente reste disponible.

Sur demande des maîtres.ses/tuteur.e.s de classe et en accord avec les parents de la classe concernée un montant supplémentaire peut-être facturé pour une activité spécifique.

Dès la 9^{ème} classe, les élèves apportent ~50% du financement des camps par des initiatives organisées par leurs soins.

*non prévue dans la caisse de classe :

(7^{ème}) une trousse de couture pour env. CHF 50.- à 80.-

(8^{ème} et 9^{ème}) tissus pour projet personnel env. CHF 50.- à 80 CHF/an

Pour la 12^{ème} classe, les élèves apportent entre 80% et 100% du financement par des initiatives organisées par leurs soins.

Classe	Forfait annuel (CHF)
1 ^{ère}	150.-
2 ^{ème}	100.-
3 ^{ème}	400.-
4 ^{ème}	380.-
5 ^{ème}	545.-
6 ^{ème}	675.-
7 ^{ème}	600.- *
8 ^{ème}	550.- *
9 ^{ème}	550.- *
10 ^{ème}	350.-
11 ^{ème}	350.-

Prorata temporis pour inscription en cours d'année :

Les écolages y.c. les coûts de fréquentation au JP, les repas, les abonnements de bus, sont facturés au prorata temporis (arrondi au franc supérieur), c'est-à-dire que les montants annuels totaux sont divisés par le nombre de semaines annuelles, puis multipliés par le nombre de semaines restant à la date d'inscription. Le montant total à payer est ensuite mensualisé sur le nombre de mois restant.



ECOLE RUDOLF STEINER LAUSANNE

Exemples de calcul :

Inscription en cours d'année scolaire 2023-2024, au 8 janvier 2024 d'un élève en 3ème classe (22 semaines d'école sur 38 semaines pour une année scolaire complète) :

Contribution financière : $(12 \times 1'550.-) \times 22/38 \text{ semaines} / 7 \text{ mensualités} = \text{CHF } 1'539.- / \text{mois}$

Inscription au 30 octobre 2023 d'un élève en 3ème classe :

(30 semaines d'école sur 38 semaines pour une année scolaire complète) :

Contribution financière : $(12 \times 1'550.-) \times 30/38 \text{ semaines} / 9 \text{ mensualités} = \text{CHF } 1'632.- / \text{mois}$

Jardins des Petits (de 2 ½ ans à 4 ans) :

Facturation sur 12 mois d'août à juillet :

Coût mensuel d'une matinée hebdomadaire par enfant : **CHF 185.-** (2 matinées minimum). Les matinées et après-midi où l'enfant est absent mais inscrit sont dus.

Il en va de même en cas d'absence de l'éducatrice pour cause de maladie de courte durée.

Les après-midi sont facturés en fonction de la durée et du nombre hebdomadaires d'après-midi fréquentés (selon tableau ci-dessous).

Tarifs mensuels des après-midi (facturés sur 12 mois d'août à juillet)

	12h-14h30*	12h-15h30*	14h30-15h30	14h30-17h30**	12h-17h30***
1x /semaine	CHF 106.-	CHF 131.-	CHF 46.-	CHF 104.-	CHF 202.-
2x /semaine	CHF 212.-	CHF 262.-	CHF 92.-	CHF 208.-	CHF 404.-
3x /semaine	CHF 318.-	CHF 393.-	CHF 138.-	CHF 314.-	CHF 606.-
4x /semaine	CHF 424.-	CHF 524.-	CHF 184.-	CHF 418.-	CHF 808.-
5x /semaine	CHF 530.-	CHF 655.-	CHF 230.-	CHF 522.-	CHF 1'010.-

(*repas de midi inclus, **goûter inclus, ***repas de midi et goûter inclus)

Contribution mensuelle minimale facturée sur 12 mois sur dossier GREF :

Pour plus de détails se référer au document : Engagement financier pour le « Jardin des Petits »

Atelier des Enfants (UAPE) (du JE à la 6^eclasse) :

La mission de l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) est de répondre uniquement aux besoins des familles de l'école Steiner, en dehors du temps scolaire.

Jours d'ouverture :

L'UAPE de Bois-Genoud est ouverte durant les périodes scolaires, du lundi au vendredi de 12h00 à 17h30, selon les demandes.

Jours de fermeture :

L'UAPE de Bois-Genoud est fermée pendant les week-ends, les jours fériés officiels ainsi que durant les vacances scolaires. En revanche, nous proposons un centre aéré en avril (vacances de Pâques) et en été, (cf. site de l'école).



ECOLE RUDOLF STEINER LAUSANNE

Horaires et prestations :

Tarifs mensuels (facturés sur 10 mois de septembre à juin)

	12h-14h30*	12h-15h30*	14h30-15h30	14h30-17h30*	12h-17h30***
1x /semaine	CHF 127.-	CHF 157.-	CHF 55.-	CHF 125.-	CHF 242.-
2x /semaine	CHF 254.-	CHF 314.-	CHF 110.-	CHF 250.-	CHF 484.-
3x /semaine	CHF 381.-	CHF 471.-	CHF 165.-	CHF 375.-	CHF 726.-
4x /semaine	CHF 508.-	CHF 628.-	CHF 220.-	CHF 500.-	CHF 968.-
5x /semaine	CHF 635.-	CHF 785.-	CHF 275.-	CHF 625.-	CHF 1'210.-

(*repas de midi inclus, **goûter inclus, ***repas de midi et goûter inclus)

Une réduction de 5% est accordée sur les contrats concernés pour l'inscription de deux enfants d'une même famille, et de 10% pour l'inscription de trois enfants d'une même famille.

- *Tous les montants sont en francs suisses.*
- *Ces éléments sont donnés à titre d'information et ne sont pas contractuels. Seule la Convention signée entre les familles et l'ERSL fait foi.*

Gestion des impayés :

L'équilibre financier de l'école est fortement dépendant du respect des échéances et des montants des factures émises par la comptabilité.

En cas de difficultés de paiement, la famille doit en avertir la comptabilité le plus rapidement possible. La comptabilité et la direction administrative financière pourront recevoir la famille en entretien. Le cas échéant, une reconnaissance de dette avec un plan de rattrapage des impayés pourra être demandé par l'Ecole.

En cas d'impayés réguliers nécessitant un suivi important de la part de l'administration, celle-ci pourra appliquer une amende forfaitaire de CHF 150.-.

Sans accord convenu, l'Ecole pourra engager des procédures de poursuites et décider, selon la gravité, de mesures administratives pouvant aller jusqu'à mettre un terme à la scolarisation.